

## **Soutien à l'engagement citoyen des étudiants des petites communes**

### **Convention entre l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS) et l'Université de Lille 1**

**Objectif :** développement d'une intervention d'étudiants bénévoles dans les petites communes pour lutter contre l'isolement et développer des activités de solidarité dans la proximité. Afin de satisfaire la nécessité d'ancrage local, il est requis que les étudiants impliqués dans une telle action bénévole interviennent dans leur commune d'origine, communes de résidence des parents, où les retours et les liens sont encore importants et réguliers.

**Contexte :** ce projet s'inscrit comme un soutien aux communes de moins de 1500 habitants, pour qui le CCAS n'est plus obligatoire depuis le 16 juillet 2015 (Loi NOTRe). Parmi les 650 communes du département du Nord, 369 sont concernées. Ce projet tient également compte des difficultés, voire de l'impossibilité, que rencontrent les petites communes pour transposer des modèles d'action sociale développés au niveau collectif dans des communes plus peuplées. Les stratégies d'action doivent en effet être plus individualisées et reposer sur une bonne connaissance du terrain.

Ce faisant, l'Université de Lille 1 complète sa stratégie de représentation au niveau local. L'entrée à l'Université est pour l'étudiant une étape importante de rupture par rapport à son environnement d'origine et les conséquences du flux migratoire des étudiants vers la métropole européenne de Lille sont particulièrement critiques en secteur rural. Par cette valorisation du bénévolat, l'Université souhaite atténuer la brutalité de la rupture et contribuer à éveiller la conscience citoyenne des étudiants en référence à leur milieu d'origine. L'Université est ainsi actrice d'une valorisation des échanges entre milieux urbain et rural dans une optique de complémentarité.

**Modalité d'action :** les projets d'action éligibles devront respecter la charte de l'Université responsable et illustrer des objectifs de valorisation individuelle pour l'étudiant, notamment en tirant profit de ses compétences et connaissances universitaires et extra-universitaires ; ils devront être source d'acquisition de savoir-faire et savoir-être.

Ces projets devront également constituer une plus-value pour la commune et ne pas correspondre à des prestations susceptibles d'être couvertes par des dispositifs existants.

La concrétisation d'une action débutera par la rédaction concertée d'un cahier des charges (une page maximum) cadrant son intérêt intrinsèque ; le projet sera soumis pour acceptation à l'UDCCAS et aux référents universitaires. Pour l'obtention d'un label Initiative (seul label pouvant être obtenu en phase initiale de mise en œuvre), un rapport devra systématiquement être rédigé par les étudiants et sera complété d'une brève évaluation rédigée par le Maire de la commune.